

■ **Vinurba S.A.**, à Orbe (FOSC du 22.06.1994, p. 3497). Statuts modifiés le 16 novembre 2001. Capital-actions réduit de CHF 500'000 à CHF 300'000, par la réduction de CHF 1'000 à CHF 600 de la valeur nominale des 500 actions nominatives. Les formalités prescrites aux articles 732 à 734 CO ont été constatées par acte authentique du 3 mai 2002. Capital-actions entièrement libéré: CHF 300'000, divisé en 500 actions nominatives de CHF 600, avec restrictions quant à la transmissibilité.

Journal no 4979 du 16.05.2002
(00480158 / CH-550.0.129.205-8)